

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVANTON

Séance du 16 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le 16 mai, à 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué le 12 mai, s'est réuni au nombre inscrit par la loi, salle du Conseil municipal, sous la présidence d'Anita POUPEAU, Maire.

Présents :

MMES FERER Stéphanie, GUERRERO Sandra, POUPEAU Anita, PUYGRENIER Natacha, RENOULT Chantal, SERRANO Jacqueline
MM BOURSERONDE Jean-François, CHARRIEAU Grégory, DELAFOND Nicolas, FERER Gabriel, GALLEY Philippe.

Absents excusés :

Monsieur BOZIER Eric donne pouvoir à Monsieur DELAFOND Nicolas
Monsieur ABDI GOULED Moustapha donne pouvoir à Madame SERRANO Jacqueline
Madame VACOSSIN Barbara donne pouvoir à Monsieur BERTHELOT Jérôme
Monsieur FRADIN Eric donne pouvoir à Madame POUPEAU Anita
Madame VALLET Noémie donne pouvoir à Madame FERER Stéphanie
Madame THEBAULT Christèle donne pouvoir à Madame GUERRERO Sandra
Madame PETIT Christine donne pouvoir à Monsieur GALLEY Philippe

Invité présent :

Monsieur ANGOTTI André, société CEGECOM

Monsieur Grégory CHARRIEAU est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 11 avril 2017. Aucune observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- ETUDE SUR LA REORGANISATION DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Madame le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire de septembre 2017 et de l'évolution des effectifs, une réorganisation du service de restauration scolaire a été envisagée. En effet 44 enfants sont attendus en petite section.

Monsieur GALLEY remercie les enseignants, les représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles élémentaire et maternelle et les membres de l'association des parents d'élèves présents au Conseil municipal. Il ajoute que dans le cadre de la réorganisation du service de restauration scolaire, un cabinet d'études spécialisé sur les problématiques des cantines scolaires a été recruté pour accompagner la commune dans cette démarche. Il s'agit de Monsieur ANGOTTI du cabinet d'études CEGECOM.

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'à l'issue de la présentation du projet par Monsieur ANGOTTI et des débats des membres du Conseil municipal, une interruption de séance sera prononcée afin de permettre aux enseignants et aux parents d'élèves présents de poser des questions.

Monsieur ANGOTTI présente au Conseil municipal le projet de réorganisation du service de restauration scolaire et la méthodologie exercée pour mener à bien ce projet.

Il souligne la qualité du travail et l'investissement de l'équipe municipale et du personnel communal. Il ajoute que c'est un projet qui a été mené sans accroc et avec une volonté évidente d'avancer ce qui est un élément important pour arriver à un résultat positif.

Monsieur ANGOTTI expose la méthodologie de son étude qui a consisté dans un premier temps à visiter la cantine pendant le service et à réaliser des vidéos strictement confidentielles. Les problématiques identifiées sont le bruit, les déplacements et les pertes de temps engendrées par ceux-ci, le service à l'assiette et les serviettes, les problèmes de dos, les croisements de circulation, les nuisances maternelle et élémentaire, le mode de rangement de la vaisselle sale, la mise en salle des plats chauds, le contrôle des présents, la plonge.

Un entretien a ensuite été réalisé avec les élus afin de définir le périmètre de la mission. Une première présentation sur la mission et ses objectifs a été faite au personnel communal. Les objectifs étaient à la fois de prendre en compte le bien-être des enfants mais aussi celui du

personnel. Il précise que les soucis de surdit , de cervicales, de dos sont fr quents parmi le personnel de cantine. Il ajoute qu'une r union a eu lieu avec les directrices des  coles, il les remercie pour leur implication. Les agents ont  t  re us individuellement ce qui a fait ressortir des id es qui ont  t  rendues anonymes dans le cadre de la restitution de l' tude. Une nouvelle r union avec tout le personnel de cantine s'est tenue afin de pr senter une restitution anonyme des remarques formul es lors des entretiens individuels. Une nouvelle r union a eu lieu avec les  lus afin de formaliser les prises de d cisions. Il a ainsi  t  d cid  de passer le service cantine de l' l mentaire   un service de self   compter de la rentr e de septembre. Un test sera r alis    compter du 12 juin afin de r aliser des ajustements  ventuels et de permettre de bonnes conditions de passage   cette nouvelle organisation pour l'ann e scolaire prochaine. Le test est r alis  avec les moyens mat riels existants. Des commandes de mobilier devront  tre faites pendant l' t , au vu des d lais fournisseurs, il est probable que ce soit d' querre seulement apr s les vacances de la Toussaint.

Le personnel communal a  t  r uni une nouvelle fois afin d' tre inform  sur la nouvelle organisation.

Le circuit de circulation a  t   tudi  afin qu'il n'y ait plus de croisements. Les liaisons chaudes et froides seront assur es par la disposition des armoires chaudes et froides derri re le lin aire de self. Il y aura moins de tables dans la cantine qu'actuellement. Le temps de r cr ation sera augment  car un repas au self dure en moyenne 20 mn contre 40   45 mn pour un repas en service   table. Les tables de la maternelle seront adapt es, il n'y aura plus de tables rondes qui sont consommatrices d'espace et non ergonomiques pour les agents de service. Elles seront remplac es par des tables rectangulaires plus hautes avec des chaises adapt es plus hautes et disposant d'un marche pied. Monsieur ANGOTTI pr cise que l'objectif est que les enfants ne mettent pas les pieds par terre, cela permet de mieux les canaliser et d' viter les d placements. Le mobilier sera plus l ger et pratique pour l'entretien. Ce mobilier a  t  test    la mairie de Gen ay et semble fonctionner.

Monsieur GALLEY pr cise que la nouvelle organisation se fera dans un premier temps   moyens mat riels constants. Les achats  voqu s seront r alis s progressivement. Il ajoute que cette organisation induit un besoin de personnel d'encadrement suppl mentaire et que les deux personnes en emploi avenir au sein de la collectivit , Manon et Arthur, ont accept  cette mission qui permettra notamment de diversifier leurs comp tences et connaissances. Les maternelles resteront sur un service   table mais sur deux services au lieu d'un seul actuellement. Les enfants de petite section et de moyenne section qui font une sieste, soit environ 65 enfants, mangeront   11h30 et seront encadr s par deux atsem et Manon qui viendra en renfort jusqu'au coucher de la sieste. Les enfants de moyenne section et de grande section (sans sieste) mangeront   12h30 et seront encadr s par deux atsem. Il avait  t  envisag  de passer   un service de self pour les enfants de grande section mais du fait que ces enfants sont encore petits en d but d'ann e scolaire et des contraintes d'organisation logistique et d'encadrement, il a  t  d cid  de faire manger les grandes sections au self chaque ann e   partir du mois de juin. Ceci permettra de r aliser une transition vers le CP, tout comme cela est d j  r alis  par les enseignants sur le temps scolaire ainsi qu'au niveau des activit s p riscolaires avec la participation   une activit  de d couverte en fin d'ann e scolaire de grande section. Durant cette p riode de passage des grandes sections au self, les enfants de GS mangeront en 20 mn environ tandis que les enfants de MS mangeront en 45 mn. Une fois qu'une quinzaine d'enfants de GS auront termin  leur repas, ils pourront sortir dans la cour de l' l mentaire accompagn s par une atsem. Il y aura donc 4 agents   ce moment-l  dans la cour de l' l mentaire car l' quipe de surveillance de la cour de l' l mentaire sera renforc e avec la pr sence d'Arthur. Les GS resteront dans la cour de l' l mentaire jusqu'  ce que tous les GS et MS soient sortis. Ils rejoindront alors la cour de la maternelle.

Madame le Maire expose qu'au niveau de l'organisation du service de self, cela n cessite qu'un agent soit au service derri re le lin aire de self, un autre agent   la gestion des d chets, de la vaisselle et de la plonge et un agent en salle pour la surveillance du self et pour v rifier que les enfants mangent suffisamment. Elle ajoute que m me si l'on r duit le nombre de tables,  tant donn  que le temps de repas diminue, cela augmente la capacit  du self. Une r gulation et un cadencement des entr es des enfants au self sera mise en place en tenant compte des TAP et des APC. Le cr neau des APC de la maternelle devra  tre adapt .

Madame FERER demande si les enfants prendront leurs plateaux avec leur manteau sur le dos  tant donn  qu'ils mettront leurs manteaux sur le dossier de leurs chaises. Madame le Maire lui r pond que oui.

Monsieur GALLEY dit qu'il y aura une r flexion compl mentaire   mener sur le mode de pointage.

Madame FERER demande si ce sont les enfants qui vont aux tables de d chets. Monsieur

GALLEY lui répond que oui.

Madame RENOULT demande comment cela se passe pour le lavage des mains. Madame le Maire lui répond que les enfants se lavent les mains avant de rentrer dans le réfectoire.

Monsieur GALLEY dit qu'avec 48 places, 4 passages peuvent être assurés soit une capacité de quasiment 200 élèves. Il ajoute qu'il y a actuellement 130 élèves à l'élémentaire et que les prospectives à 4 ou 5 ans font état d'un effectif à 160 à 170 enfants. Cette organisation permet de gérer le flux sans impression de confinement comme cela peut être ressenti actuellement. Un des points positifs est l'amélioration des circulations.

Madame le Maire expose que les serviettes en tissu seront abandonnées au self pour les élémentaires au profit des serviettes en papier car la recherche des serviettes par les enfants engendre une perte de temps et une désorganisation. Madame FERER note que cela augmentera le volume de déchets. Madame le Maire évoque que dans le cadre du test, un cahier sera mis en place à la cantine afin que les agents notent au fur et à mesure les éléments à modifier. Une réunion de restitution est prévue le 27 juin. Monsieur GALLEY informe le Conseil municipal qu'avant de démarrer le test deux prises devront être installées et les plateaux devront être achetés. Monsieur FERER salue le travail qui a été fourni sur ce projet pendant quelques semaines avec Monsieur ANGOTTI et remercie les acteurs de ce projet.

Monsieur BERTHELOT demande à Monsieur ANGOTTI si sa société n'intervient que sur les problématiques de cantine. Monsieur ANGOTTI répond que non et qu'il intervient sur différents sujets tels que l'intelligence artificielle, les problématiques de management, il ajoute qu'il conseille les mairies depuis plus de 12 ans et qu'il a été conseiller municipal.

Afin de donner la parole aux enseignants et aux parents d'élèves présents dans le public, Madame le Maire prononce une suspension de séance à 20h50.

Monsieur ANGOTTI quitte la séance.

Madame le Maire prononce la réouverture de la séance à 21h02.

2- EAUX DE VIENNE SIVEER : ADHESION DE LA COMMUNE D'AVAILLES LIMOUZINE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-18 ;

Vu les statuts du syndicat Eaux de Vienne – Siveer entérinés par arrêté préfectoral n°2016-D2/B1 – 035 du 21/12/2016 ;

Monsieur FERER expose au Conseil municipal que par délibération en date du 13 décembre 2016, le Comité syndical d'Eaux de Vienne – Siveer a donné son accord pour l'adhésion de la commune d'Availles Limouzine au syndicat Eaux de Vienne – Siveer à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'adhésion de la commune d'Availles Limouzine au syndicat Eaux de Vienne et autorise le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

3- SYNDICAT ENERGIES VIENNE : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur FERER expose au Conseil municipal que la version actuelle des statuts du Syndicat ENERGIES VIENNE a été approuvée par arrêté inter-préfectoral du 26 mars 2014 et complété par arrêté en date du 24 juin 2016.

Un nouvel ajustement est imposé par la mise en œuvre du Schéma de Coopération Intercommunale de la Vienne qui comporte la création de 7 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) depuis le 1^{er} janvier 2017. Dans un objectif d'optimisation des compétences énergétiques sur le territoire, le syndicat ENERGIES VIENNE a souhaité rendre possible l'adhésion de ces EPCI. Par ailleurs, au cours de l'année 2017, la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers se transformera en Communauté Urbaine (CU). La nouvelle CU dotée de la compétence obligatoire « concession de la distribution publique d'électricité » devra se substituer à 35 communes historiquement adhérentes au Syndicat. Le Syndicat a donc souhaité adapter son fonctionnement et ses organes de gouvernance et traduire dans ses statuts le principe de représentation-substitution, conformément à la loi.

Lors de sa réunion du 14 mars 2017, le Comité du Syndicat ENERGIES VIENNE a approuvé la modification de ses statuts qui s'appliqueront en juillet 2017, sous réserve de l'arrêté inter-

préfectoral à venir.

La Président du Syndicat ENERGIES VIENNE a notifié le 21 mars 2017 à la commune la délibération prise par le Comité et les statuts modifiés du syndicat.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils municipaux doivent se prononcer sur les statuts modifiés dans un délai de 3 mois à compter de cette notification.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les statuts modifiés du Syndicat ENERGIES VIENNE tels qu'annexés à la présente délibération.

Résumé des débats :

Madame FERER demande quel est le lien avec Grand Poitiers. Monsieur FERER répond que normalement la compétence électricité devrait être exercée par la Communauté Urbaine (CU) de Poitiers et que beaucoup des communes de Grand Poitiers étaient adhérentes à Energies Vienne et que la future CU de Poitiers sera adhérente au syndicat. Madame FERER demande ce qu'il en est au niveau des représentants. Monsieur FERER lui répond qu'un certain nombre de représentants sera désigné par la CU.

4- CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-POITOU ET LA COMMUNE D'AVANTON

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le service commun d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme (ADS) de la Communauté de Communes du Haut Poitou a intégré 4 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2017 (arrêt de l'instruction des ADS par l'état pour les communes disposant d'une carte communale) et intégrera 14 nouvelles communes au 1^{er} juillet 2017 (communes de l'ancienne communauté de communes du Vouglaisien) ; soit 20 communes adhérentes.

Ceci entraîne une modification de la répartition de la participation à l'investissement et une suppression de la répercussion du coût exact des frais d'affranchissement concernant les envois à la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la convention pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme entre la Communauté de Communes du Haut Poitou et la commune d'Avanton qui entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2017.

Voir la convention annexée à la présente délibération.

Résumé des débats :

Monsieur GALLEY demande s'il est prévu qu'à terme les communes du Mirebalais intègrent le service commun ? Madame le Maire répond que cela paraît logique mais qu'elle n'a pas d'information à ce sujet.

5- DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Madame le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises en application des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT :

N°17/2017 : Concession d'une durée de 30 ans pour une caverne au cimetière de Quiet.

N°18/2017 : Contrat de location d'un logement à Madame COLLAS.

Logement 1B situé 34 rue des mûriers à compter du 1^{er} mai 2017, loyer 600 €

6- QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil municipal :

- que le vide grenier organisé par l'APE aura lieu le 21 mai.
- Qu'Asso' en musique aura lieu le 25 juin. Monsieur DELAFOND précise qu'il y aura un concert des « Polis sont acoustiques ».
- Que plusieurs travaux sont programmés sur la commune : le parking de l'ancienne poste, sur la route de la cour d'Hénon, le skate parc, rue des Chénerottes...

- Au vu du renouvellement de certains élus du Conseil municipal récemment, Madame le Maire propose aux élus de prendre à nouveau connaissance de la charte des élus et de la signer.

- Monsieur GALLEY informe le Conseil municipal qu'un architecte a été retenu pour mener à bien le projet de construction d'un bâtiment modulaire à l'école maternelle. Les appels d'offres seront lancés au plus vite. L'implantation du bâtiment sur la cour de la maternelle devrait se faire dans le coin de la cour le long du grillage du côté de la maison de l'enfance. Le cabanon sera donc déplacé. Un rendez-vous avec l'architecte des bâtiments de France est prévu le 2 juin et la mise en service devrait pouvoir être effective après les vacances de la Toussaint.

Séance levée à 21h16

Prochain conseil municipal : 20 juin 2017

Emargements :

BOURSERONDE Jean-François	CHARRIEAU Grégory	DELAFOND Nicolas
FERER Gabriel	FERER Stéphanie	GALLEY Philippe
GUERRERO Sandra	POUPEAU Anita	PUYGRENIER Natacha
RENOULT Chantal	SERRANO Jacqueline	